

Rapport 2017 des contrôles dans les secteurs prioritaires identifiés par le Plan national de lutte contre le travail illégal

Présenté en Juillet 2019

Direction Générale du Travail



SOMMAIRE

Préambule	4
Synthèse du Plan national d'action 2017	5
Résultats globaux nationaux	6
<i>L'analyse des contrôles</i>	6
<i>Les constats d'infraction</i>	11
L'analyse par secteur d'activité	13
<i>Les suites globales des contrôles</i>	20
<i>Légère hausse de la mise en cause des donneurs d'ordre</i>	21
Annexes méthodologique	22
<i>Annexe 1 : Les taux de réponse</i>	22
<i>Annexe 2 : Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête</i>	23
Liste des tableaux et des graphes	24

Préambule

L'année 2017 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan triennal 2016-2018 de lutte contre le travail illégal, présenté lors de la commission nationale du 30 mai 2016.

Depuis 2013, le plan national d'action de lutte contre le travail illégal s'articule autour de cinq objectifs prioritaires : la lutte contre toutes les formes de travail dissimulé, la lutte contre les fraudes au détachement dans le cadre des prestations de service internationales, le contrôle des opérations de sous-traitance en cascade, le contrôle et la sanction des recours aux faux statuts et, enfin, la sanction du recours à des étrangers sans titre de travail.

Parallèlement, il cible plusieurs secteurs jugés comme prioritaires pour les services de contrôle.

Une enquête menée chaque année permet de rendre compte de l'activité des corps et services de contrôle dans les secteurs ciblés. Il s'agit de l'agriculture, des hôtels-café-restaurants, du bâtiment et des travaux publics, des services aux entreprises, du spectacle vivant et enregistré et des transports.

Le présent bilan retrace les activités de contrôle des différentes administrations et organismes impliqués dans la lutte contre le travail illégal, hors police et gendarmerie. Il est dressé à partir d'une grille d'analyse envoyée à chaque service départemental qui doit alors consolider les indicateurs d'activité pour le département dont il a la charge (*cf. annexe pour méthodologie détaillée*).

Synthèse du plan national d'action (PNA) 2017

En 2017, 70 008 entreprises relevant des secteurs prioritaires identifiés par le PNLI ont été contrôlées (hors contrôles effectués par les services de police et de gendarmerie). Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) concentre 46 % des contrôles, les hôtels-café-restaurants (HCR) 22 %, le secteur de l'agriculture 11 % et le secteur des services aux entreprises 10 %.

Près de 24 660 contrôles d'entreprises ont été effectués lors d'une opération conjointe à plusieurs administrations ou organismes, soit 35 %. En 2017, 38 % de ces contrôles conjoints sont faits dans le secteur du BTP, 26 % dans les HCR et 15 % dans le secteur de l'agriculture. Concernant ces opérations conjointes, les acteurs de la lutte contre le travail illégal soulignent la montée en compétence engendrée par ces coopérations, tant en termes de mode opératoire qu'en termes d'échanges de bonnes pratiques et de mise en œuvre d'opérations de sensibilisation et de prévention des acteurs économiques sur les risques liés au travail illégal.

L'enquête permet d'estimer à 2 179 le nombre d'entreprises étrangères contrôlées cette année. Ce volume était de 2 987 entreprises étrangères contrôlées en 2016 et de 1 711 en 2015. Ces entreprises représentent 3 % de l'ensemble des entreprises contrôlées en 2017 (4 % en 2016 et 2,5 % en 2015). Les contrôles effectués auprès des entreprises étrangères attestent de la vigilance des agents de contrôle en matière de contrôles des prestations de service internationales.

Avec près de 10 400 entreprises en infraction, soit près de 15 % de l'ensemble des entreprises contrôlées, le niveau des constats est en baisse par rapport aux années précédentes (17,9 % en 2016, 18,9 % en 2015, 17,6 % en 2014 et 18,8 % en 2013).

Ce taux global moyen correspond à une très forte prédominance du travail dissimulé dans les infractions et les organisations frauduleuses constatées avec 84 % des constats ; une part significative du travail dissimulé se rapporte à la non déclaration ou à la sous déclaration de salariés (78 %). Les constats d'infraction liés au prêt illicite de main-d'œuvre et au marchandage augmentent entre 2016 et 2017, passant de 7 % en 2016 à 10 % en 2017. L'infraction d'emploi d'étrangers sans titre est relativement stable depuis 2015 (4 % en 2017, 5 % en 2016 et 2015).

Le montant des redressements de cotisations sociales effectués dans les secteurs prioritaires s'élève à plus de 428 millions d'euros en 2017 alors qu'il était de 415 millions d'euros en 2016.

Résultats globaux nationaux

L'analyse des contrôles

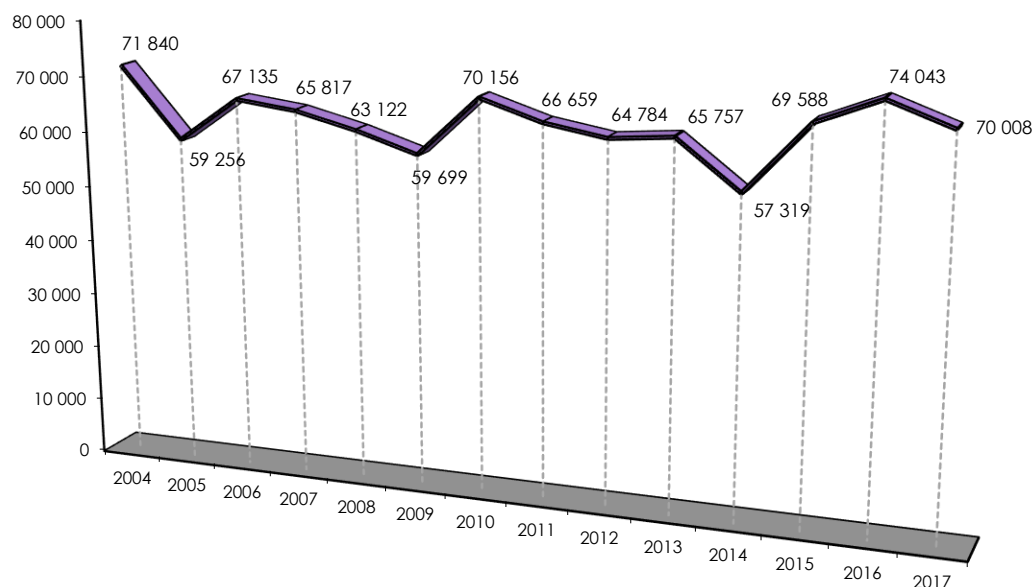
1. Le nombre d'entreprises contrôlées baisse de 5 % en 2017

1.1. Près de 70 000 entreprises ont été contrôlées dans les secteurs prioritaires

Les agents, tous corps de contrôle confondus hors forces de police et de gendarmerie, ont effectué 70 008 contrôles d'entreprises dans les secteurs prioritaires en 2017, contre 74 043 en 2016.

Cette baisse ne signifie pas que les agents de contrôle sont moins mobilisés en matière de contrôles dans les secteurs prioritaires mais elle est le signe d'une **complexification des types de fraudes** relevées et, par conséquent, d'**actions de contrôles plus lourdes** et plus complexes.

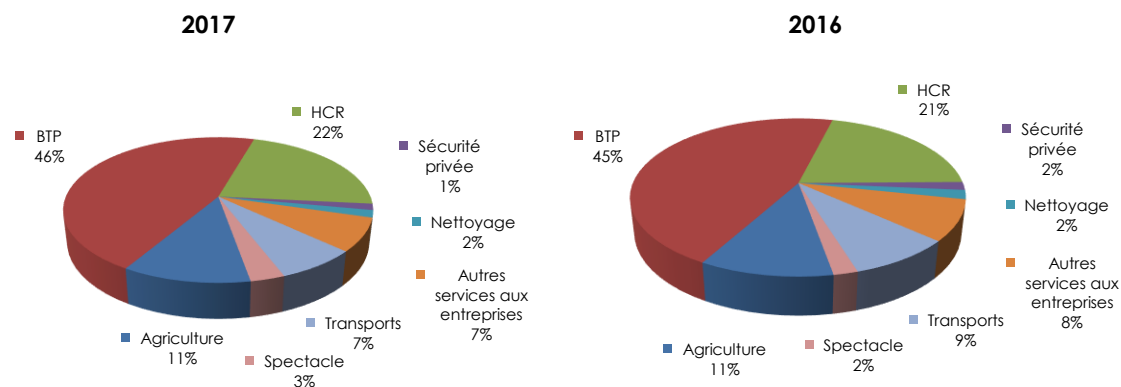
Graphe 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2017



1.2. Le secteur du BTP concentre 46 % des entreprises contrôlées

En 2017, le **secteur du BTP regroupe 46 % des entreprises contrôlées**. Viennent ensuite ceux du secteur des hôtels, cafés et restaurants (HCR) (22 %) et de l'agriculture (11 %). La hiérarchie des trois secteurs principaux de l'enquête est identique à celle des années précédentes. Le secteur des services aux entreprises concentre 10 % des entreprises contrôlées dont 1 % pour la sécurité privée et 2 % pour le nettoyage, puis viennent le secteur des transports (7 %) et le secteur du spectacle (3 %).

Graph 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires en 2016 et en 2017 (en %)



2. Les entreprises contrôlées dans le cadre du CODAF

Le concept d'opérations décidées dans le cadre du CODAF doit s'entendre dans une acception large de contrôles coordonnés, c'est-à-dire des contrôles effectués par au moins deux administrations ou organismes distincts.

2.1. Plus d'un tiers des contrôles ont été effectués en opération conjointe

En 2017, 35 % des entreprises contrôlées le sont dans le cadre du CODAF ou d'un partenariat inter-administrations¹, sans que l'on puisse statistiquement les distinguer dans cette enquête.

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées par secteur d'activité en 2017 (en nombre et en %)

Secteur d'activités	Total 2017	dont Comité	en % du secteur	dont Hors Comité	en % du secteur	Part 2017
Agriculture	7 873	3 722	47%	4 151	53%	11%
BTP	31 979	9 364	29%	22 615	71%	46%
HCR	15 381	6 424	42%	8 957	58%	22%
Services aux entreprises	7 219	2 035	28%	5 184	72%	10%
Sécurité privée	962	293	30%	669	70%	1%
Nettoyage	1 123	321	29%	802	71%	2%
Autres services aux entreprises	5 134	1 422	28%	3 712	72%	7%
Transports	5 053	2 128	42%	2 925	58%	7%
Déménagement	283	105	37%	178	63%	0%
Autres transports	4 770	2 023	42%	2 747	58%	7%
Spectacle	2 117	891	42%	1 226	58%	3%
Spectacle vivant	1 767	797	45%	970	55%	3%
Spectacle enregistré	350	95	27%	255	73%	0%
Autres secteurs	386	98	25%	288	75%	1%
Total des secteurs prioritaires	70 008	24 663	35%	45 345	65%	100%

¹ Les contrôles initiés dans le cadre du Comité incluent les coopérations avec les forces de l'ordre quand elles sont faites avec un service de contrôle enquêteur, bien que les contrôles exclusivement effectués par les forces de l'ordre n'apparaissent pas dans cette enquête. Les contrôles effectués par les organismes de sécurité sociale sont compris, sauf précision contraire, dans ceux effectués par les « administrations ».

Le nombre de contrôles organisés dans le cadre du comité diminue et passe de 25 506 en 2016 à 24 663 en 2017.

Cependant, depuis 2004, le taux d'opérations conjointes organisées dans le cadre d'un comité ne cesse d'augmenter. De 14 % en 2004, il oscillait de 20 à 24 %, entre 2006 et 2012, et il est de près d'un tiers depuis 2013.

Tableau 2 : Répartition des entreprises contrôlées dans et hors cadre du comité entre 2004 et 2017

Nombre d'entreprises contrôlées	Total	dont Comité opérationnel	en %	dont Hors Comité	en %
2004	71 840	10 118	14,1%	61 722	85,9%
2005	59 256	10 607	17,9%	48 649	82,1%
2006	67 135	13 908	20,7%	53 227	79,3%
2007	65 817	15 730	23,9%	50 087	76,1%
2008	63 122	13 783	21,8%	49 339	78,2%
2009	59 699	11 919	20,0%	47 780	80,0%
2010	70 156	14 558	20,8%	55 598	79,2%
2011	66 659	14 900	22,4%	51 759	77,6%
2012	64 784	14 985	23,1%	49 799	76,9%
2013	65 757	21 701	33,0%	44 056	67,0%
2014	57 319	18 817	32,8%	38 502	67,2%
2015	69 588	24 141	34,7%	45 447	65,3%
2016	74 043	25 506	34,4%	48 537	65,6%
2017	70 008	24 663	35,2%	45 345	64,8%

Au-delà des données chiffrées, les retours qualitatifs montrent l'intérêt de la coopération interservices :

- la coopération entre administrations, au moment du contrôle, favorise la variété des interventions et la multiplicité des acteurs ; elle permet de mener des actions intégrant un nombre conséquent d'agents dans des délais qui peuvent être courts, d'élargir les champs d'investigation, les plages horaires et le nombre d'entreprises contrôlées simultanément ;
- a priori ou a posteriori des contrôles, elle enrichit notamment les pistes de recherche, les investigations et par là même le ciblage. Elle permet une meilleure efficacité des recouvrements de cotisations sociales éludées ; la complexité des situations de fraude nécessite de plus en plus l'intervention coordonnée de plusieurs corps de contrôle avec des prérogatives et des moyens différents mais complémentaires ;
- en outre, ces contrôles exercent indéniablement un fort effet pédagogique et dissuasif sur les professionnels contrôlés. C'est une des raisons pour laquelle il y a souvent une collaboration étroite avec la presse quotidienne régionale qui révèle fréquemment ces opérations d'envergure pour renforcer la « peur du gendarme » et engendrer un effet de dissuasion des comportements de fraude².

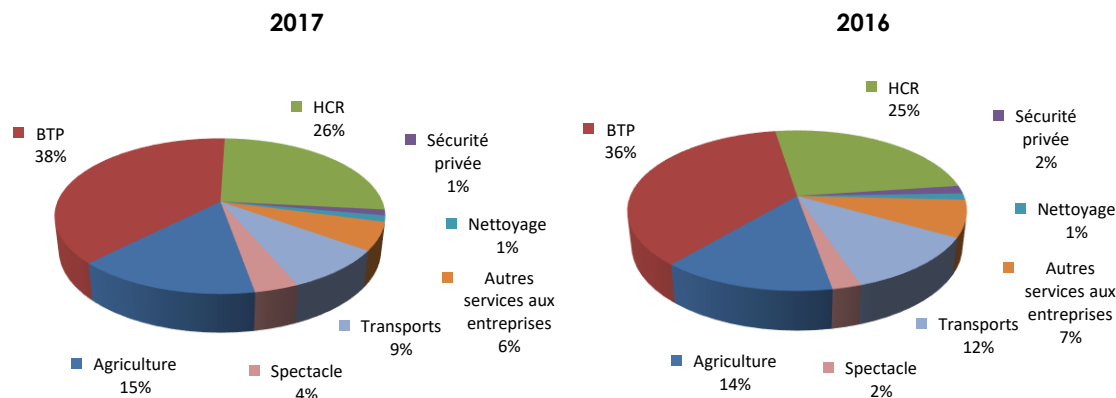
Cependant, les agents de contrôle continuent également d'effectuer des actions propres à chaque service, plus modestes mais plus réactives.

2.2. Le BTP concentre 38 % des opérations conjointes

En part relative, le secteur du BTP et celui des HCR recensent le plus grand nombre d'opérations conjointes : 38 % le sont dans le secteur du BTP et 26 % dans celui des HCR en 2017. Le nombre d'opérations conjointes dans le secteur du BTP augmente de 2 % et passe de 9 152 en 2016 à 9 364 en 2017. Le volume d'opérations conjointes dans le secteur des HCR est de 6 424 en 2017, volume légèrement en hausse par rapport à 2016 (+ 26 opérations).

² Source : « Fraude sociale et dispositif de répression » n° 2007-01 - septembre 2007 - Acoss.

Graph 3: Répartition sectorielle des opérations conjointes en 2016 et en 2017 (en %)



En 2017, 7 873 contrôles ont été recensés dans le secteur de l'agriculture, dont près de la moitié (47 %) relèvent d'opérations conjointes. Celles-ci représentent 15% de l'ensemble des opérations conjointes (contre 14 % en 2016).

Avec un peu plus de 2 000 contrôles conjoints, le secteur des services aux entreprises concentre 8 % des contrôles conjoints en 2017. Dans le sous-secteur de la sécurité privée, 30 % des contrôles se font dans le cadre du comité, 29 % dans le nettoyage et 28 % dans les autres services aux entreprises. Le nombre d'entreprises contrôlées, hors et dans le cadre des opérations conjointes, dans ce large secteur des services est en baisse (7 219 en 2017 et 8 688 en 2016).

Intégré pour la quatrième fois dans cette enquête, le secteur des transports représente un volume de contrôles de près de 5 000, dont 42 % de contrôles conjoints.

D'un niveau beaucoup plus faible, le volume des contrôles conjoints pour le secteur du spectacle est de 891 opérations en 2017 (581 en 2016). Le nombre d'entreprises contrôlées, hors et dans le cadre des opérations conjointes, augmente de 46 % en 2017 (1 453 en 2016 et 2 117 en 2017).

Les contrôles hors secteurs prioritaires ne sont pas comptabilisés dans l'enquête, ou à un niveau tel qu'il n'est pas significatif de l'activité des services. Pour autant, il y a toujours de nombreux exemples dans les remontées des services de contrôle qui expriment la diversité des secteurs contrôlés au titre du travail illégal.

3. Près de 2 200 entreprises étrangères ont été contrôlées

En 2017, selon les résultats de cette enquête, 2 179 entreprises étrangères ont été contrôlées soit 808 de moins que l'an passé. Le taux d'entreprises étrangères contrôlées sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans les secteurs prioritaires est de 3 % en 2017 (4 % en 2016 et 2,5 % en 2015).

En 2017, 53 % des contrôles ont été effectués dans le secteur du BTP (58 % en 2016).

Tableau 3 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère en 2017 (en nombre et en %)

	Nombre d'entreprises contrôlées de nationalité étrangère	Taux	dont						
			Agriculture	BTP	HCR	Transports	Services	Spectacle	Autres secteurs
2004	248	0,4%	51	162	12	-	-	23	-
2005	562	1,0%	86	376	7	-	-	40	-
2006	1 236	1,8%	91	509	46	-	-	208	-
2007	1 608	2,5%	164	1 229	48	-	-	167	-
2008	1 059	1,7%	62	849	115	-	-	21	-
2009	1 090	2,0%	147	837	73	-	-	24	-
2010	1 688	2,4%	212	1 116	78	-	221	39	-
2011	1 136	1,7%	190	709	98	-	113	26	-
2012	1 247	1,9%	188	726	84	-	144	83	-
2013	1 518	2,3%	130	1 024	59	-	284	21	-
2014	1 544	2,7%	171	498	141	43	681	10	-
2015	1 711	2,5%	183	1 321	31	74	94	8	-
2016	2 987	4,0%	264	1 747	56	452	297	38	133
2017	2 179	3,1%	290	1 156	61	434	120	26	92

4. Les contrôles ne sont pas le seul mode d'intervention de lutte contre le travail illégal

Au-delà des contrôles proprement dits, il convient de mentionner les nombreuses actions spécifiques de prévention mises en place au niveau national et dans les départements pour endiguer les comportements frauduleux. Ces actions se structurent autour :

- d'une réflexion autour des chartes de bonne conduite ;
- de la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information ;
- de campagnes de prévention et d'information (presse, CCI, sites internet ...).

Les constats d'infraction

Note méthodologique

Les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent les données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) ne traduit pas tant le niveau de fraude que la pertinence de ciblage des contrôles. En outre, les constats recensés sont dépendants du volume des salariés des entreprises contrôlées, engendrant une surévaluation de certains constats. Certaines évolutions sont alors peu significatives.

En raison de la différence de concepts des administrations sur cette variable et de la difficulté à différencier dans les questionnaires les non réponses des réponses nulles, cette statistique repose sur un échantillon de réponses dites « qualifiées »³.

1. Le taux d'infraction des entreprises contrôlées est de près de 15 %

En 2017, l'enquête recense près de **10 400 entreprises en infraction**, ce qui correspond à un taux d'infraction d'entreprises contrôlées de près de 15 % (18 % en 2016).

Concernant les constats par secteur, le BTP qui représente 46 % des entreprises contrôlées dans cette enquête, comptabilise cette année plus de 3 800 entreprises en infraction. Le taux d'entreprises contrôlées en infraction est de 12 %, en baisse comparé à 2016 (14 %).

Avec 22 % des contrôles effectués dans les HCR, près de 2 100 entreprises contrôlées étaient en infraction en 2017, soit un taux d'infraction de 14 % (20 % en 2016).

Représentant, en 2017, 11 % des contrôles effectués, l'agriculture a un taux d'infraction de 11 %, en légère diminution comparé à l'année précédente (12 %).

Avec un peu plus de 7 200 entreprises contrôlées, le secteur des services aux entreprises connaît un taux de constat d'infractions de 11 %. Ce dernier masque des taux d'infraction très différents dans chaque sous-secteur et fluctuant sur la période de référence :

- 20 % pour le sous-secteur de la sécurité privée (20 % en 2016) ;
- 14 % pour le sous-secteur du nettoyage (18 % en 2016) ;
- 9 % pour les autres services aux entreprises (12 % en 2016).

Le secteur des transports, qui compte près de 5 000 contrôles en 2017, a un taux de constat d'infractions de 15 % (ce taux pour le seul secteur du déménagement s'établit à 14 %).

2. Le travail dissimulé représente près de 84 % des infractions constatées dans le champ de l'enquête

La structure des infractions est assez proche de ce que l'on a pu observer les années précédentes, à savoir :

- une domination très marquée de l'infraction concernant le travail dissimulé par non déclaration ou sous déclaration des salariés hors faux statut (78 % en 2017 et 79 % en 2016). Ce taux confirme le poids majeur du travail dissimulé dans les infractions de travail illégal relevées ;
- un travail dissimulé qui concerne souvent des cas de sous déclaration de salariés (qu'il s'agisse d'une partie de l'effectif salarié ou d'une partie des heures travaillées) ;
- une présence de l'infraction liée aux faux statuts qui représente 5 % des infractions en 2017 (4 % en 2016). Cette catégorie comprend les infractions liées aux faux stagiaires, aux faux bénévoles ou

³ Il s'agit des questionnaires dont le remplissage semble cohérent et fiable sur l'ensemble de leurs variables (nombre d'entreprises contrôlées, nombre d'entreprises en infraction et nombre de salariés ventilés par catégorie d'infractions).

aux faux indépendants auxquelles viennent s'ajouter, depuis la création du régime de l'auto-entrepreneur, les infractions inhérentes à ce nouveau régime.

- une part relative des infractions liées au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage en augmentation entre 2016 et 2017 : 10 % en 2017 contre 7 % en 2016. Les agents de contrôle sont régulièrement confrontés à la problématique du prêt illicite de main d'œuvre et du marchandage. Les investigations des corps de contrôle sont rendues complexes par les difficultés à qualifier les infractions, à démonter les rouages sophistiqués mis en œuvre et le temps important à consacrer pour l'établissement des procédures ;
- une infraction liée à l'emploi d'étranger sans titre de travail qui reste relativement stable (4 % en 2017 et 5 % en 2016).

Comme les années précédentes, beaucoup de signalements d'agents de contrôle portent sur les contrôles classiques de travail illégal et mentionnent que les infractions constatées dans les procès-verbaux sont constituées par du travail dissimulé et principalement par de la **dissimulation d'emploi salarié** (dissimulation intentionnelle de tout ou partie d'un emploi salarié : absence de déclaration préalable à l'embauche, absence de bulletin de paie, mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué hors application d'une convention ou d'un accord d'annualisation du temps de travail). Ils dénoncent, entre autre, l'absence de tenue de système de décompte des heures accomplies par les salariés, les plannings horaires étant affichés dans les établissements mais ne reflétant pas toujours les horaires réellement effectués par les salariés.

Les cas d'usage de statuts d'emploi non conformes à la relation de subordination existant entre l'employeur et l'employé continuent d'être également relevés. Le recours abusif aux **faux statuts** est évoqué au travers de situations telles que des jeunes travailleurs non déclarés testés par l'employeur avant la période d'embauche ou d'alternance en entreprise, des stages de complaisance, du faux bénévolat, familial ou non, et la multiplication des faux travailleurs indépendants parmi lesquels les auto-entrepreneurs. Pour ces derniers, sont dénoncés les cas d'anciens employés continuant à travailler dans l'entreprise sous ce régime, le fait que l'employeur impose, comme condition préalable à l'emploi, l'obligation « aux nouvelles recrues de se déclarer en micro entreprise ».

La prestation de service internationale engendre de nombreux signalements des services. Sont alors relatées des situations de prêt de main d'œuvre triangulaire où le titulaire du marché conclut des contrats de prêt de main d'œuvre avec plusieurs entreprises et où le lien de subordination du salarié est transféré de l'une à l'autre d'entre elles, ou la situation de salariés non rémunérés aux conditions légales nationales mais selon les critères de leur pays d'origine ou encore des conditions de travail exposant les salariés à une réelle dangerosité.

Tableau 4 : Répartition des types d'infraction de 2010 à 2017 (%)

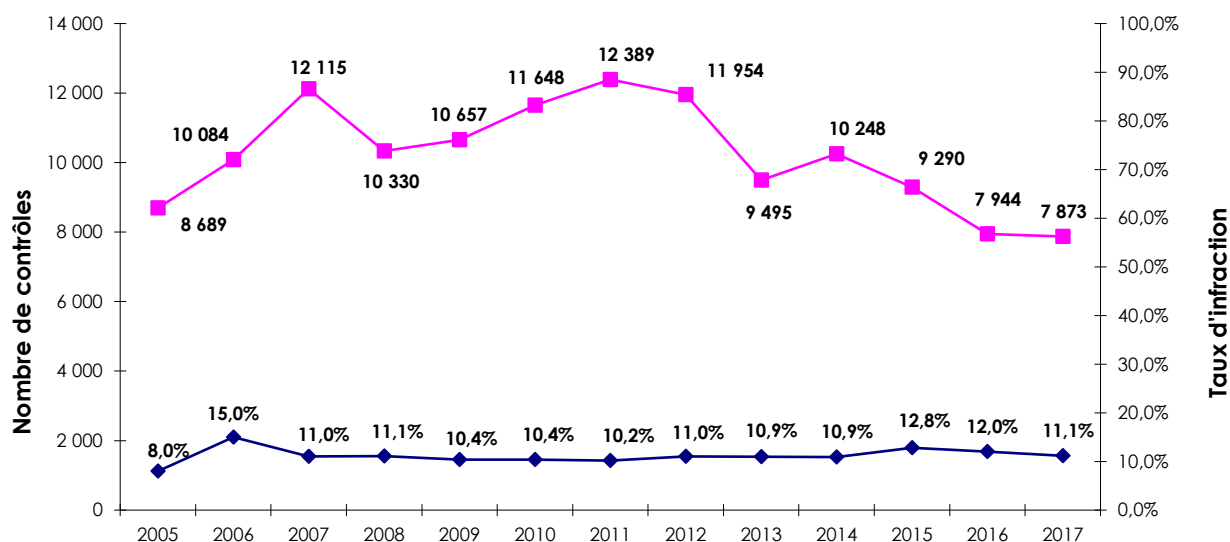
Type d'infractions	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Travail dissimulé par non ou sous déclaration	76,0%	75,0%	72,0%	72,0%	76,9%	77,5%	79,4%	78,5%
Travail dissimulé par faux statuts	6,0%	4,0%	7,0%	3,0%	6,3%	3,4%	3,6%	5,3%
Prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage	10,0%	11,0%	11,0%	18,0%	12,8%	13,8%	7,3%	10,4%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	8,0%	9,0%	7,0%	7,0%	3,7%	4,6%	5,5%	3,7%
Abus de CDD d'usage	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	0,1%	0,0%
Fraudes aux ASSEDIC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,3%	0,2%
Absence licence d'entrepreneur	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Non précisé	-	-	-	-	-	-	4,0%	1,9%

L'analyse par secteur d'activité

L'agriculture : un taux d'infraction en légère baisse en 2017

En 2017, le nombre de contrôles effectués dans le secteur de l'agriculture s'élève à 7 873, soit 1 % de moins qu'en 2016. Le taux d'infraction diminue légèrement par rapport à 2016 pour s'établir à 11 %.

Graph 4 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2005 et 2017



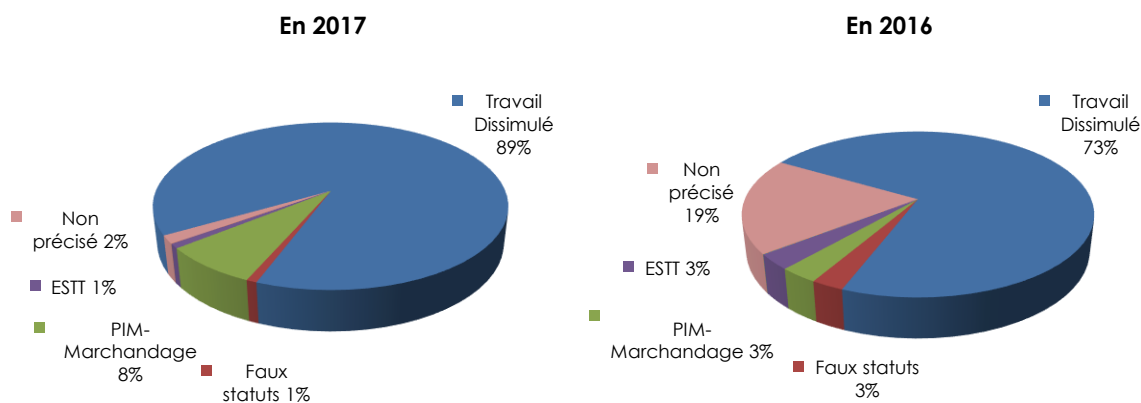
Le **travail dissimulé** reste la principale infraction dans le secteur de l'agriculture : 89 % en 2017 et 73 % en 2016.

La part des constats d'infractions de prêt illicite de main-d'œuvre et de marchandage augmente en 2017, pour s'établir à 8 %, contre 3 % en 2016.

Les infractions liées aux faux statuts concernent 1 % des entreprises contrôlées en 2017 contre 3 % en 2016.

L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail diminue, passant de 3 % en 2016 à 1 % en 2017.

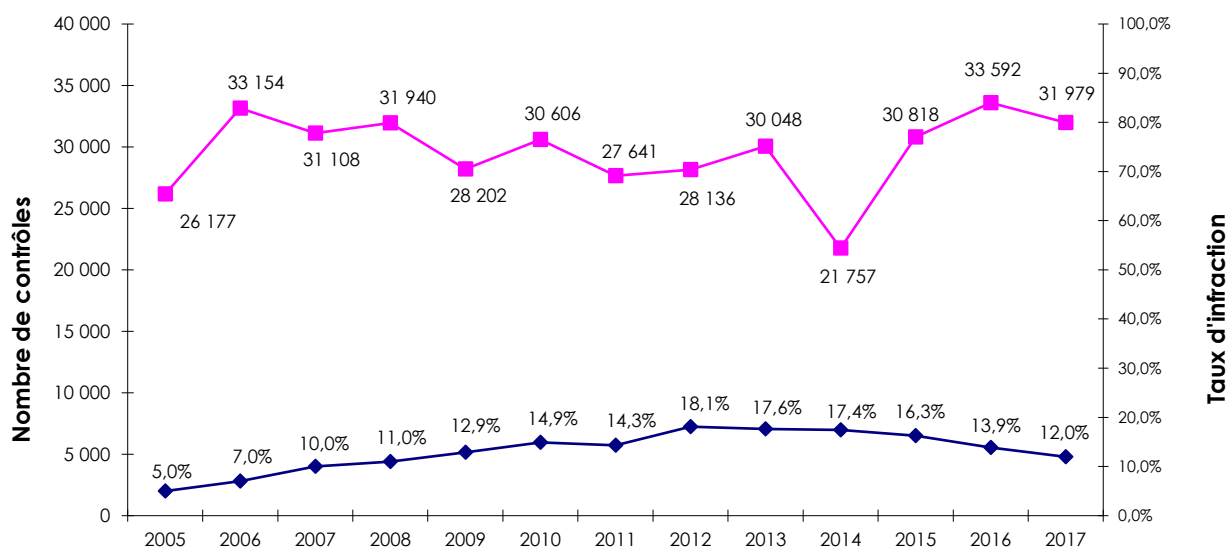
Graph 5 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur agricole (en %)



Baisse des contrôles dans le BTP en 2017

Le nombre de contrôles dans le BTP diminue en 2017 et s'établit à 31 979, soit 1 613 contrôles en moins par rapport à 2016. Le taux d'infraction continue à diminuer pour s'établir à 12 % en 2017.

Graphe 6 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans le BTP, entre 2005 et 2017

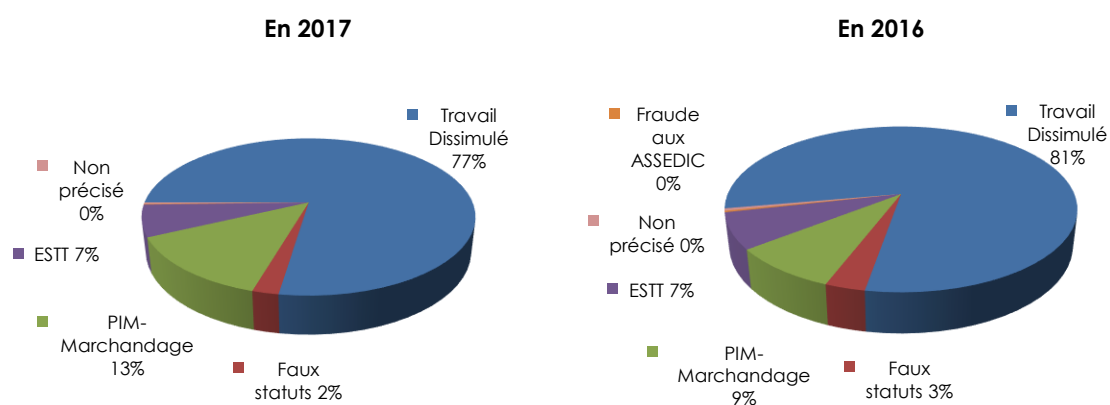


La répartition des infractions dans le secteur est plus ou moins proche de celle décrite depuis 2006 avec une infraction majoritaire, le **travail dissimulé**.

La part de prêt illicite de main d'œuvre et marchandage s'établit à 13 % en 2017, contre 9 % en 2016.

La part des infractions d'emploi d'étranger sans titre de travail est de 7 % en 2017 et en 2016.

Graphe 7 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur du BTP (%)



Le secteur des services aux entreprises représente 10 % de l'ensemble des entreprises contrôlées

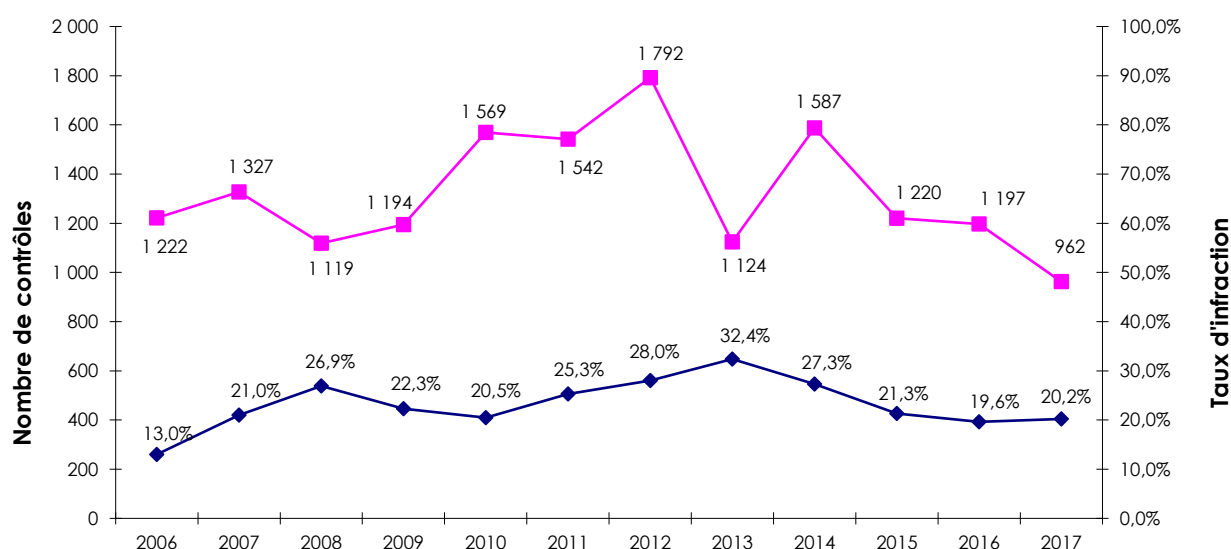
En 2017, le nombre d'entreprises contrôlées dans le secteur des services aux entreprises est de 7 219, soit 10 % de l'ensemble des entreprises contrôlées et le taux de constat d'infraction est de 11 %.

Près de 70 % des contrôles s'effectuent dans les autres services aux entreprises hors sécurité et nettoyage, 13 % dans le secteur de la sécurité privée et 16 % dans le secteur du nettoyage.

Services de sécurité privée

Avec un peu moins de 1 000 contrôles en 2017, le nombre de contrôles effectués dans ce sous-secteur diminue par rapport à l'année précédente. Après avoir connu un pic en 2013, le taux d'infraction des entreprises contrôlées est en baisse, il remonte légèrement en 2017 (20 %).

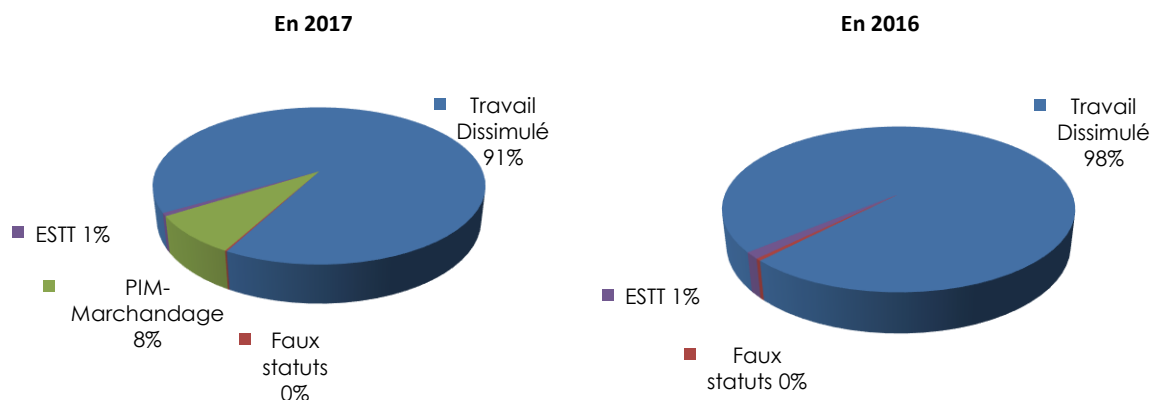
Graphe 8 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans la sécurité privée entre 2006 et 2017



Le **travail dissimulé** représente la quasi-totalité des infractions aussi bien en 2017 qu'en 2016.

En 2017, la part de prêt illicite de main d'œuvre et marchandage s'établit à 8 %.

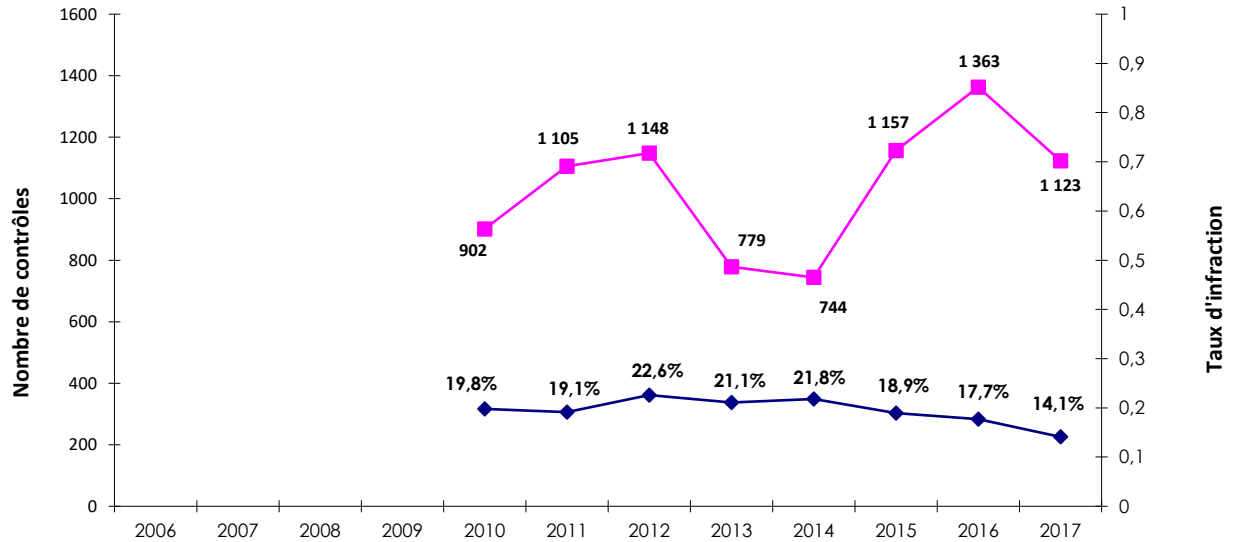
Graphe 9 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur de la sécurité privée (%)



Services de nettoyage

En 2017, le nombre de contrôles dans ce sous-secteur est d'environ 1 100 et le taux d'infraction de près de 14 %.

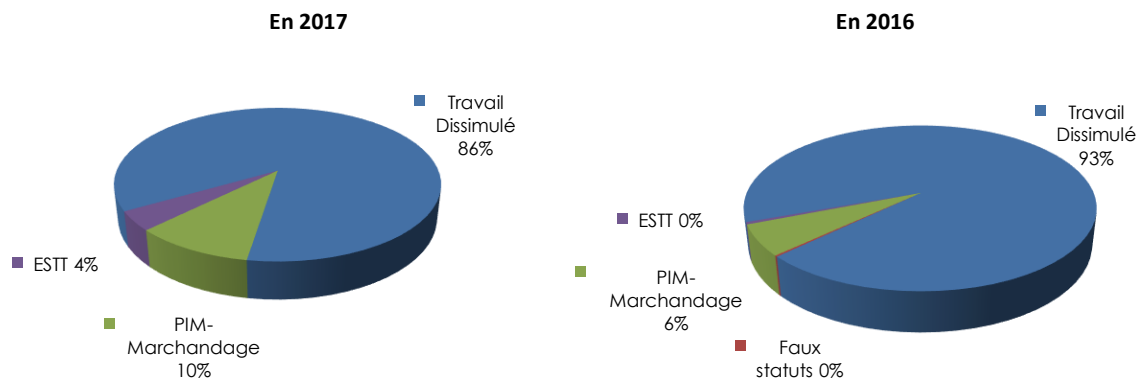
Graphe 10 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans les services du nettoyage entre 2010 et 2017



Bien qu'en baisse par rapport à 2016, l'infraction dominante pour les entreprises contrôlées en 2017 reste celle de travail dissimulé (86 %).

Les infractions de prêt illicite de main-d'œuvre et du marchandage concentrent 10 % des infractions et celle d'emploi d'étranger sans titre de travail 4 % des infractions.

Graphe 11 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur du nettoyage (%)



Le secteur des Transports

Le secteur des transports est intégré dans l'enquête pour la quatrième année. Ce secteur comptabilise près de **5 000 entreprises contrôlées en 2017** (- 20 % par rapport à 2016). Seulement 6 % des contrôles effectués dans ce secteur concernent le sous-secteur du déménagement.

Le taux de constat d'infraction des entreprises contrôlées est de 15 % en 2017, il était de 13 % en 2016 et en 2015.

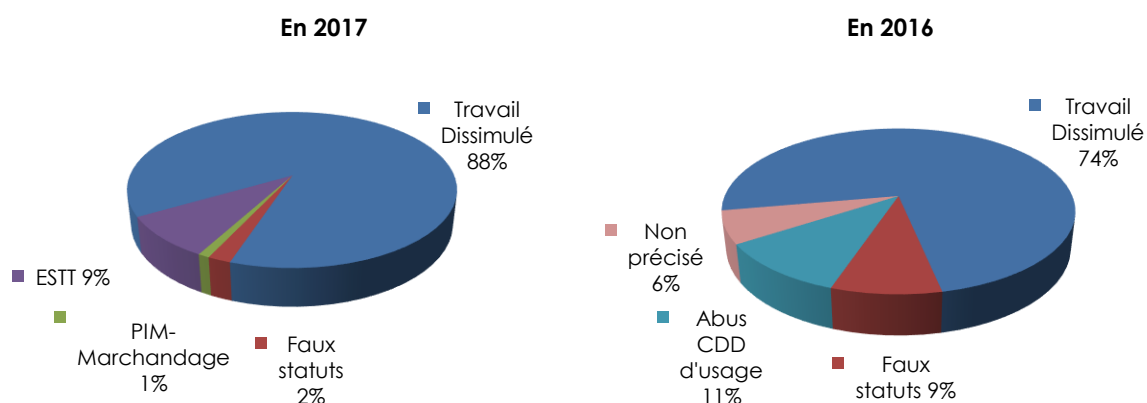
Déménagement

En 2017, le secteur du déménagement totalise 283 entreprises contrôlées (291 en 2016). Le faible nombre de contrôles effectués dans ce secteur réduit la portée de l'analyse statistique que l'on peut faire.

Le taux de constats d'infraction des entreprises contrôlées est de 14 % en 2017 (21 % en 2016).

En 2016, le travail dissimulé représente 74 % des infractions, l'abus de CDD d'usage 11 % et l'infraction sur les faux statuts 9 %. En 2017, le travail dissimulé représente 88 % des infractions et l'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail 9 %.

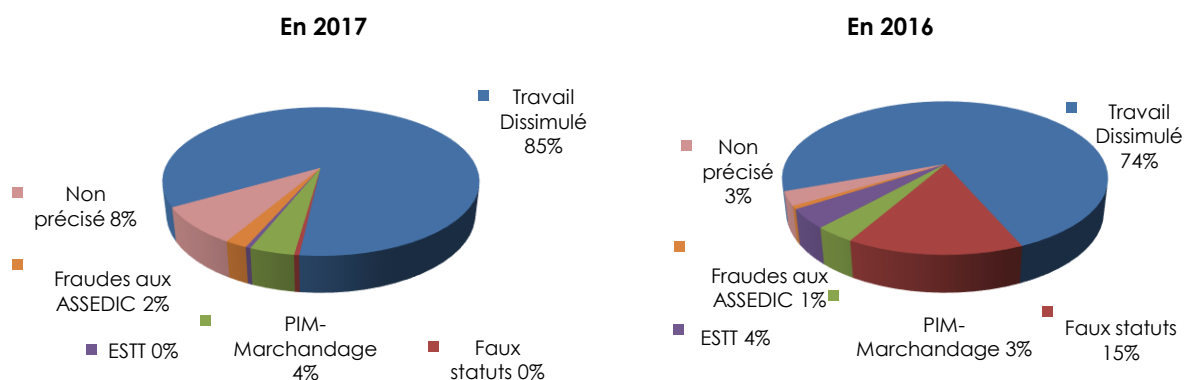
Graphe 12 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur du déménagement (%)



Autres transports

Le secteur des transports hors déménagement compte près de 4 800 entreprises contrôlées en 2017. Le taux de constats d'infraction des entreprises contrôlées est de 15 % (12 % en 2016). Le travail dissimulé est l'infraction principale (85 % en 2017 et 74 % en 2016).

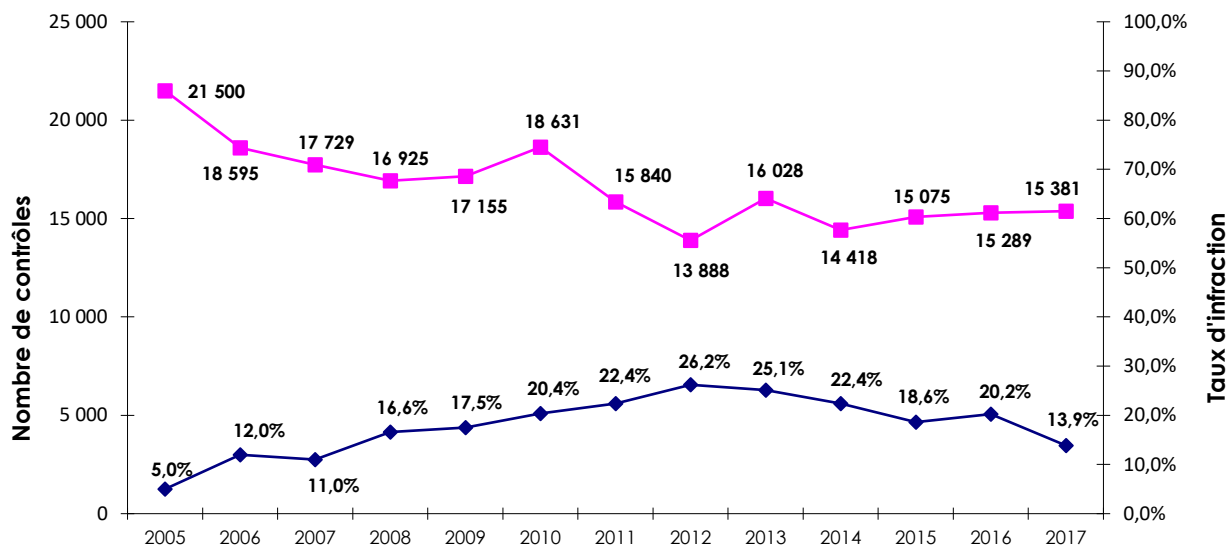
Graphe 13 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur des transports hors déménagement (%)



Le travail dissimulé, infraction la plus courante dans le secteur des HCR

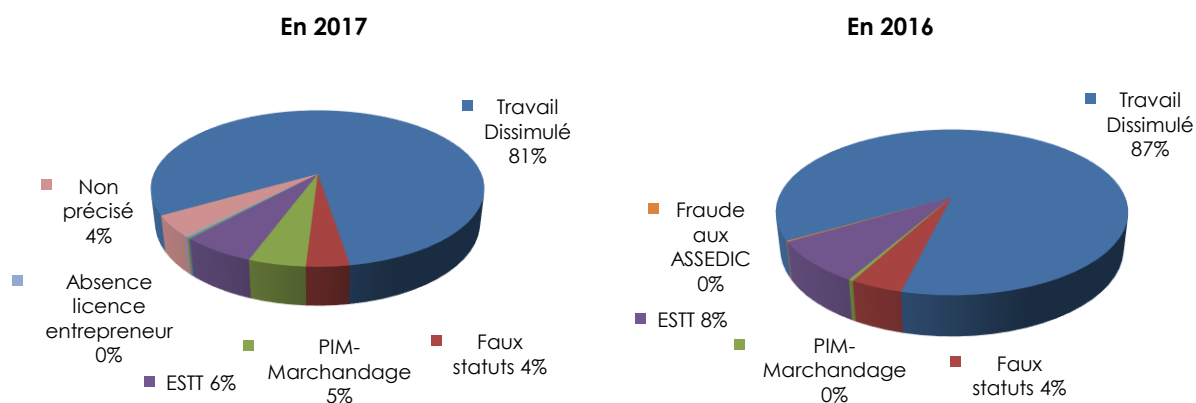
En 2017, près de **15 400 entreprises ont été contrôlées dans les HCR**, soit en légère augmentation par rapport à 2016 (+ 1 %). En revanche, le taux d'infraction est en baisse pour atteindre 14 % en 2017 (20 % en 2016).

Graphe 14 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans les HCR, entre 2005 et 2017



Le **travail dissimulé** reste l'infraction principale (81 % en 2017), suivie par l'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail (6 %), l'infraction de prêt illicite de main-d'œuvre et celle de marchandage (5 %) et l'infraction de recours aux faux statuts (4 %).

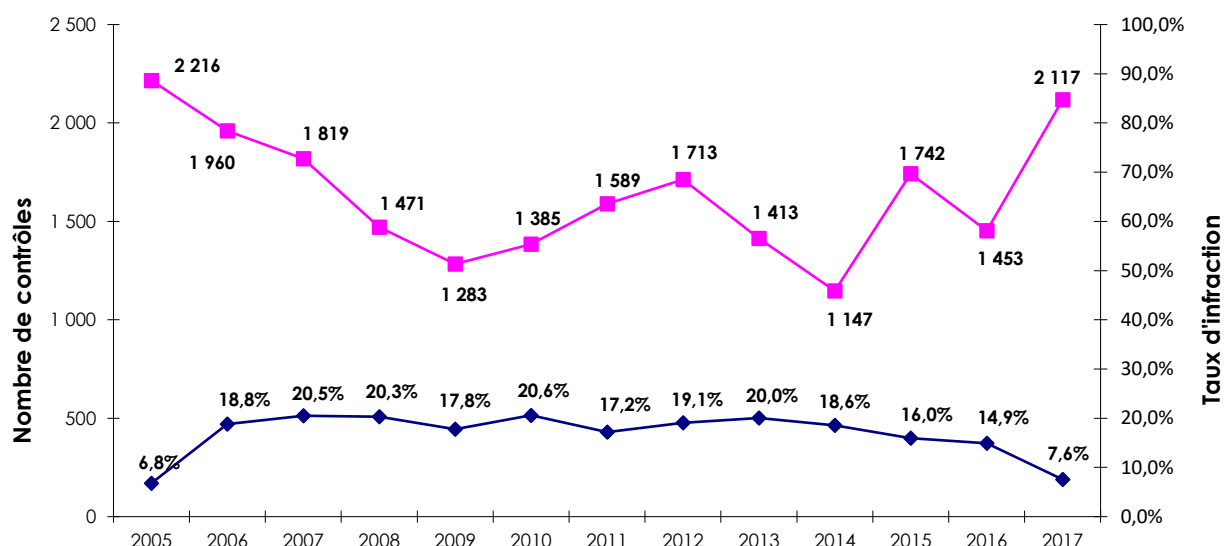
Graphe 15 : Répartition des types d'infraction en 2017 et 2016 dans le secteur des HCR (%)



Le spectacle vivant et enregistré

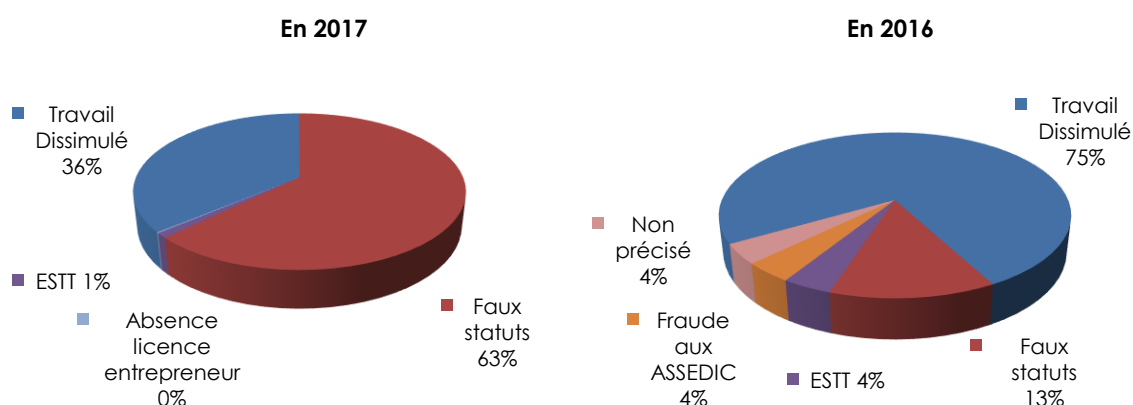
Plus de **2 100 contrôles** ont été effectués dans l'ensemble de ce secteur en 2017, soit + 46% par rapport à 2016. Le spectacle vivant représente 83 % des contrôles dans le secteur du spectacle en 2017. En revanche, le taux de constats d'infraction des entreprises contrôlées est en baisse en 2017, 8 % en contre 15 % en 2016.

Graphe 16 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans le spectacle entre 2005 et 2017



Contrairement à 2016, l'infraction de **recours aux faux statuts** devient l'infraction principale (63 %), devant l'infraction sur le travail dissimulé (36 %). L'infraction d'emploi d'étranger sans titre est de 1 % en 2017, contre 4 % en 2016.

Graphe 17: Répartition des types d'infraction en 2017 et 2016 dans le secteur du spectacle (%)



Les suites globales des contrôles

Plus de 428 M€ de redressements de cotisations sociales en 2017

En 2017, le montant des redressements s'élève à plus de 428 millions d'euros, soit près de 13 millions de plus qu'en 2016.

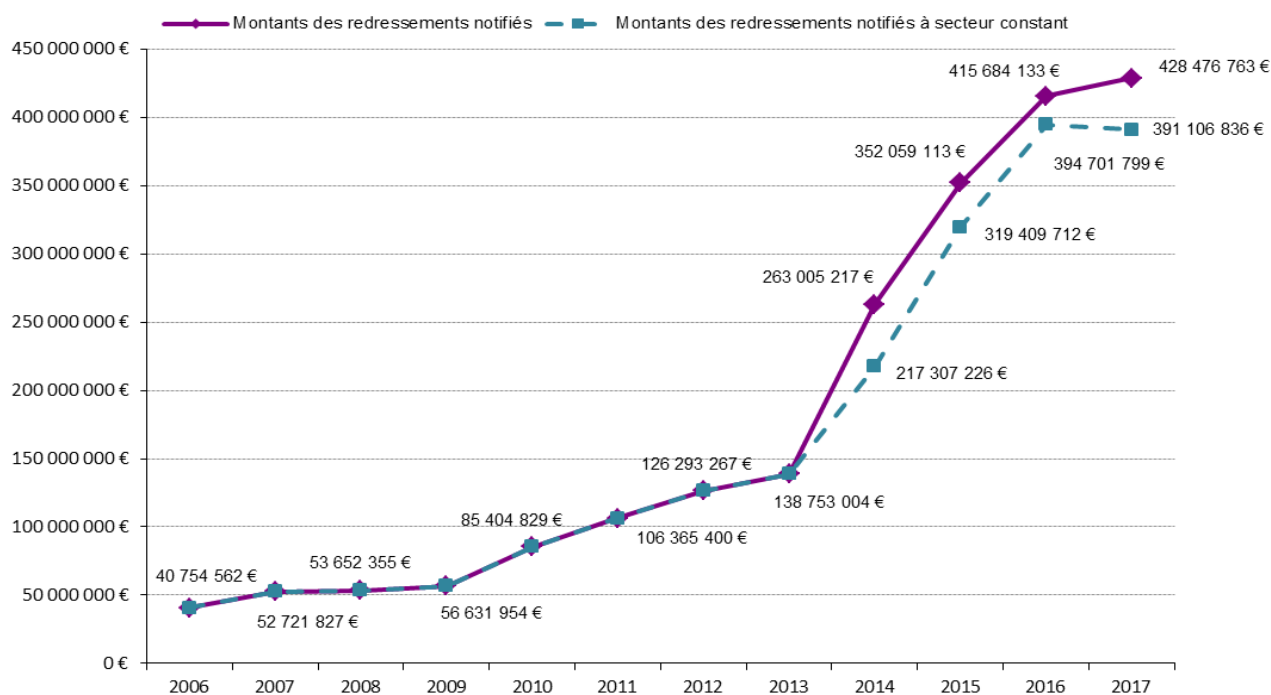
Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2012 (en euros)

Par secteur d'activité	Montants des redressements notifiés					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Agriculture*	7 280 028 €	8 412 471 €	9 602 951 €	12 857 837 €	8 886 896 €	10 287 635 €
BTP	62 434 637 €	78 138 299 €	135 113 680 €	202 981 554 €	281 854 443 €	288 454 218 €
HCR	21 520 952 €	21 894 270 €	23 393 989 €	25 117 832 €	22 878 758 €	24 103 596 €
Services aux entreprises	30 274 009 €	28 302 097 €	47 568 382 €	73 574 906 €	79 560 727 €	65 866 310 €
Sécurité privée	18 538 018 €	17 271 488 €	30 859 149 €	50 926 042 €	41 386 108 €	32 961 275 €
Nettoyage	1 990 494 €	3 157 742 €	6 126 252 €	10 913 790 €	13 825 326 €	11 168 686 €
Autre	9 755 454 €	7 872 867 €	10 582 981 €	11 735 074 €	24 349 293 €	21 736 349 €
Transports	n.d.	n.d.	45 697 991 €	32 649 401 €	20 982 334 €	37 369 927 €
Déménagement	n.d.	n.d.	478 576 €	1 946 403 €	651 296 €	1 962 814 €
Autres transports	n.d.	n.d.	45 219 415 €	30 702 998 €	20 331 038 €	35 407 113 €
Spectacle	4 783 641 €	2 005 867 €	1 628 224 €	4 877 583 €	1 520 975 €	2 395 077 €
TOTAL	126 293 267 €	138 753 004 €	263 005 217 €	352 059 113 €	415 684 133 €	428 476 763 €

* Statistiques actualisées sur la base des montants de redressement de la MSA.

Les montants de redressements effectués dans les secteurs prioritaires sont en constante augmentation et ont un rythme de croissance très soutenu depuis 2009.

Graphique 18 : Evolution des montants de redressements depuis 2006



Remarque : le périmètre de l'enquête s'est élargi en 2014, prenant en compte le secteur des transports. L'évolution des montants des redressements notifiés ici présentée à secteur constant, est établie hors secteur des transports.

Légère hausse de la mise en cause des donneurs d'ordre

Note méthodologique

Dans cette partie du questionnaire, les variables souffrent d'une certaine fragilité statistique au sens où aucune des variables n'est corrélée à une autre ce qui ne permet ni comparaison ni redressement de cohérence. Leur qualité dépend donc directement de la qualité du remplissage du questionnaire.

Le plus souvent, les infractions relevées lors des contrôles donnent lieu à des régularisations et/ou des observations. Les lettres d'observation sont adressées aux employeurs quand les infractions constatées ne sont pas suffisamment caractérisées ou bien que l'intentionnalité de la fraude n'est pas démontrée. Il s'agit alors du rappel de la loi (suivi la plupart du temps d'une contre-visite pour vérifier la mise en conformité de la situation dénoncée).

En 2017, **6 327 observations** ont été adressées et **8 157 procédures** établies. **Le nombre de salariés dont la situation aurait été régularisée de 6 542** (6 732 en 2016).

Le nombre de **donneurs d'ordre mis en cause** s'établit à **293** (243 en 2016). Près de **70 %** des mises en cause se font dans le secteur du **BTP** (80 % en 2016).

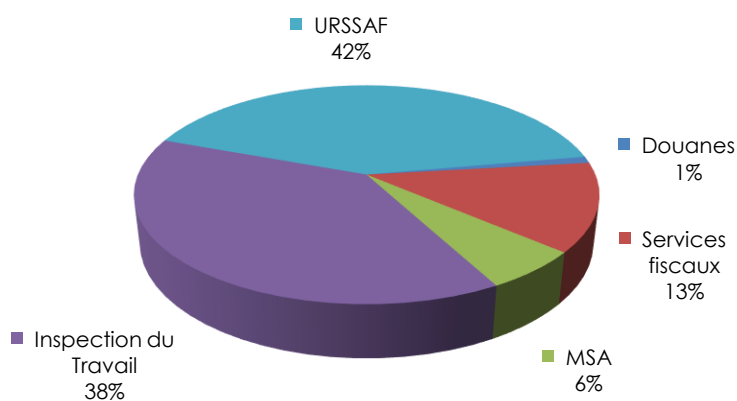
Le nombre de signalements au procureur par application de l'article 40 du code de procédure pénale est de 134 en 2017 (78 en 2016).

Annexes méthodologique

Annexe 1 : Les taux de réponse

Les statistiques du bilan 2017 transcrivent l'activité des corps de contrôle habilités (hors police et gendarmerie) dans les secteurs prioritaires. Les taux de réponse à l'enquête par corps de contrôle sont de 100 % en 2017.

Répartition des contrôles par corps de contrôle en 2017 (en %)



Annexe 2 : Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête

Comme les années précédentes, des difficultés liées à l'organisation de cette enquête subsistent :

A/ Les administrations automatisent de plus en plus le recueil de ces statistiques à partir de leur système d'information. Chacune d'elles ayant des concepts et agrégats utiles pour ses missions propres, ces agrégats ne sont pas forcément homogènes entre eux :

- les systèmes d'information ne permettent pas toujours d'identifier les contrôles effectués pour la lutte contre le travail illégal, surtout quand ceux-ci ne donnent pas lieu à constat d'infraction. Cette difficulté du recueil des données est vérifiée particulièrement pour l'inspection fiscale ;
- l'indicateur demandé dans l'enquête porte sur les entreprises contrôlées qui se distingue du concept d'intervention utilisé dans le système d'information interne de l'inspection du travail qui peut se lire soit comme un déplacement sur un lieu (par exemple, la visite d'un chantier ayant deux entreprises peut s'inscrire soit comme une intervention soit comme deux établissements contrôlés) ;
- la variable concernant le nombre d'entreprises en infraction se définit dans certains cas comme le nombre d'entreprises pour lesquelles un procès-verbal transmis au parquet a été dressé alors que dans d'autres cas sont considérées en infraction les entreprises pour lesquelles une ou plusieurs observations ont été faites. Ces différents concepts créent une distorsion sur le nombre d'entreprises considérées en infraction, affectant le calcul du taux d'entreprises contrôlées en infraction ;
- à l'indicateur sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans le cadre du Codaf se substitue celui de contrôles effectués en opération conjointe (i.e. au moins deux administrations présentes lors du contrôle). Outre la définition plus large de l'indicateur, chaque administration compte le nombre de contrôles qu'elle a effectués ce qui peut engendrer des doubles comptes et majorer, de facto, le poids des contrôles dans le cadre du Codaf par rapport au total des contrôles effectués. Des redressements sont effectués pour minimiser ce doublon.

B/ Ce bilan n'inclut pas de données provenant de la police et de la gendarmerie car les contrôles sans constat de fraude ne sont statistiquement pas comptabilisés. Selon le bilan de la verbalisation, ces deux administrations sont des acteurs majeurs de la lutte contre le travail illégal. Par ailleurs, la non prise en compte de l'activité de contrôle des forces de l'ordre permet de réduire l'impact des doubles comptes pour les opérations conjointes.

Enfin, les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent des données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) traduit à la fois un niveau de fraude et la pertinence de ciblage des contrôles sans que l'on puisse distinguer dans ces deux facteurs lequel a le plus d'impact.

Liste des tableaux et des graphes

Tableaux

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées par secteur d'activité en 2017 (en nombre et en %)	7
Tableau 2 : Répartition des entreprises contrôlées dans et hors cadre du comité entre 2004 et 2017	8
Tableau 3 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère en 2017 (en nombre et en %)	10
Tableau 4 : Répartition des types d'infraction de 2010 à 2017 (%)	12
Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2012 (en euros)	20

Graphes

Graphe 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2017	6
Graphe 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires en 2016 et en 2017 (en %)	7
Graphe 3: Répartition sectorielle des opérations conjointes en 2016 et en 2017 (en %)	9
Graphe 4 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2005 et 2017	13
Graphe 5 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur agricole (en %)	13
Graphe 6 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans le BTP, entre 2005 et 2017	14
Graphe 7 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur du BTP (%)	14
Graphe 8 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans la sécurité privée entre 2006 et 2017	15
Graphe 9 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur de la sécurité privée (%)	15
Graphe 10 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans les services du nettoyage entre 2010 et 2017	16
Graphe 11 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur du nettoyage (%)	16
Graphe 12 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur du déménagement (%)	17
Graphe 13 : Répartition des infractions en 2017 et 2016 dans le secteur des transports hors déménagement (%)	17
Graphe 14 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans les HCR, entre 2005 et 2017	18
Graphe 15 : Répartition des types d'infraction en 2017 et 2016 dans le secteur des HCR (%)	18
Graphe 16 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans le spectacle entre 2005 et 2017	19
Graphe 17: Répartition des types d'infraction en 2017 et 2016 dans le secteur du spectacle (%)	19
Graphique 18 : Evolution des montants de redressements depuis 2006	20



Mon administration s'engage pour
la diversité et l'égalité



SECRETARIAT
GÉNÉRAL
DES
MINISTÈRES SOCIAUX

